

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Transport-Accident-d-une-voiture-au-chargement-radioactif>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Transports : Accident d'une voiture au chargement radioactif**

**5 mai 2020**

## **France : Transports : Accident d'une voiture au chargement radioactif**

**Le 4 mai 2020, un accident a eu lieu sur l'autoroute A13 en Île de France (78). Un véhicule transportant des matières hautement radioactives a heurté la rambarde de sécurité. Le conducteur, blessé, a été pris en charge par les secours. Étant donné le chargement du véhicule, les pompiers ont sollicité l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Les colis contenant les substances radioactives utilisées couramment sur les chantiers de construction n'ont apparemment pas subi de dommages. Il n'y a donc pas eu de dissémination de radioactivité dans l'environnement ni de surexposition des personnes aux rayonnements de ces substances.**

### **Ce que dit l'IRSN :**

#### **Accident de transport de matières radioactives survenu sur l'autoroute A13 le 4 mai 2020**

Le 05/05/2020

L'IRSN s'est mobilisé le 4 mai 2020 pour examiner la situation créée par un accident de la circulation survenu sur l'autoroute A13 et impliquant un véhicule utilitaire transportant des colis de matières radioactives. L'alerte a été transmise par les équipes du SDIS 78 (Yvelines).

**Le véhicule a heurté le rail de séparation centrale de l'autoroute, vers 10h, à une soixantaine de kilomètres de Paris. Il transportait deux colis contenant des gammagraphes (cf. schémas ci-dessous), utilisés couramment sur les chantiers de construction, par exemple pour vérifier la qualité de soudures.**



L'IRSN expertise régulièrement les dossiers de sûreté de colis de ce type pour le compte de l'Autorité de Sûreté (ASN). Ainsi, la dernière expertise produite par l'IRSN pour ce type de colis date de 2016 ([avis 2016-00077](#)). Ces colis, contenant des matières fortement radioactives, sont spécialement conçus pour résister à des chocs et à des feux importants (le modèle de colis a notamment fait l'objet d'un test de chute d'une hauteur de 9 mètres sur un sol indéformable suivie d'un feu de 800 °C pendant 30 minutes dans le cadre de sa demande d'agrément par l'ASN).



Il n'y a pas eu d'incendie du véhicule et il n'a pas été constaté de traces de choc, ni d'endommagement mécanique des colis transportés. **Les mesures de débit de dose réalisées par les pompiers après l'accident, au contact des colis, sont très faibles** et conformes aux valeurs attendues de mesures pour un colis intègre, valeurs déduites du dossier de sûreté du colis. Il n'y a donc pas eu de mise en cause de la protection radiologique assurée par les colis.

Compte tenu de ces constats, le véhicule accidenté a pu être déplacé jusqu'à une aire de repos. **La société chargée du transport est arrivée sur les lieux vers 13h et a pris en charge les opérations de reprise des colis. Le conducteur a été pris en charge par les secours.**

**Télécharger la note d'information de l'IRSN du 5 mai 2020 "Accident de transport de matières radioactives survenu sur l'autoroute A13 le 4 mai 2020" (PDF) :**



[https://www.irsn.fr/FR/Actualites\\_presse/Actualites/Pages/20200505\\_NI\\_Accident-de-transport-de-matieres-radioactives-survenu-sur-autoroute-A13-le-4-mai-2020.aspx#.XrLtjPk69pg](https://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Pages/20200505_NI_Accident-de-transport-de-matieres-radioactives-survenu-sur-autoroute-A13-le-4-mai-2020.aspx#.XrLtjPk69pg)